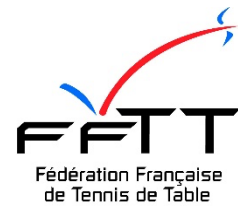


FFTT : 3, Rue Dieudonné Coste BP 40348 75625 PARIS CEDEX 13
CD 21 : 48 Bd de la Marne 21000 DIJON



LE CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL VÉTÉRANS DE CÔTE D'OR SAISON 2025-2026 SE DÉROULE LES MARDIS A 20H00

- Conditions de participation

Le championnat départemental vétérans est proposé à tous les vétérans de Côte d'Or, masculin et féminin confondus, sans distinction de catégorie (V1 à V5).

- Formule de la compétition

Les rencontres ont lieu en cinq parties selon la formule suivante :

quatre simples et un double. Les parties se disputent au meilleur des cinq manches (trois manches gagnées) dans l'ordre suivant : AX - BY - double - AY - BX.

- Composition des équipes

A la date fixée par le comité départemental, les associations adressent à celui-ci les engagements accompagnés des droits correspondants. L'association désigne pour chaque équipe engagée deux joueurs au minimum . Un joueur ne peut figurer que dans une équipe. Chacun des quatre joueurs peut être incorporé pour le double même s'il ne participe pas aux simples.

Il est possible à deux associations de constituer une équipe (entente) à la condition que chacune de ces associations n'engage pas une autre équipe dans ce même championnat. Lorsque deux associations constituent une entente, celle-ci prend le nom des deux clubs et ne peut être composée que de deux joueurs (dont un de chacune des 2 associations).

Une équipe peut être mixte.

- Un club peut engager autant d'équipes qu'il le souhaite.

- Avant le début du championnat, l'équipe se compose de deux joueurs minimum désignés nominativement par le club. A ces deux joueurs il est possible d'ajouter, en cours de championnat, autant de joueurs que nécessaire, quel que soit leurs points licence. Le double peut être joué par une troisième ou quatrième personne(s).

- La mauvaise composition d'une équipe complète entraîne la perte de la rencontre par pénalité (11-00 par manche / 3-0 par partie/ 5-0 pour la rencontre et 0 point au classement de la poule) ainsi qu'une pénalité financière selon barème en annexe 1 tarifs et pénalités financières.

- Forfait : en cas de forfait, l'équipe fautive versera une pénalité financière correspondant au tarif en vigueur selon barème en annexe 1 tarifs et pénalités financières.

-Transmission des feuilles de rencontre

La remontée des résultats est possible avec l'utilisation de GIRPE sinon les feuilles de rencontre seront transmises à Frédéric PERRAUT pour arriver au plus tard le vendredi qui suit la rencontre, à l'adresse suivante : frederic@cdtt21.fr

- Cette année la première journée se jouera le **28 Octobre 2025**.
- la suite du calendrier sera réalisée en fonction du nombre d'équipes engagées.
- Le calendrier "Vétérans" est réalisé en semaines alternatives avec celui "Corpos".

PARTICULARITES :

- Toute personne ayant participé à une rencontre dans une équipe ne peut plus jouer dans une autre équipe.

- Aucun nouveau joueur ne pourra participer à la dernière journée.

- Deux rencontres sont disputées par journée, la première en général à 20h00 (RDV de 19h00 à 19h45), **sauf pour Dijon TT : la première rencontre est à 18H30**.

- Une équipe « *organisatrice* » est désignée par journée au sein de chaque « *module de quatre équipes* ». Celle-ci est responsable du bon déroulement de la rencontre.

- En général il est de coutume d'achever les rencontres par une collation. La partie substantielle de celle-ci est à la charge de l'équipe *organisatrice*. Les rafraîchissements sont fournis par les autres équipes. Les boissons alcoolisées seront consommées avec modération et toujours sous la propre responsabilité de chaque participant.

- Le championnat se clôturera par une journée de cohésion où toutes les équipes sont regroupées dans un seul gymnase avec au programme une seule rencontre suivie d'une collation prise en charge par le Comité de Côte d'Or. Vous profiterez de cette occasion pour faire découvrir votre boisson coup de cœur **toujours consommée avec modération**.

Pour la commission Vétérans

Frédéric PERRAUT

ANNEXE 1 TARIFS et PENALITES FINANCIERES 2025-2026

1. Tarifs divers

- Engagement par équipe et par saison **40 €**

2. Pénalités financières

- Forfait ou désistement : **10 € par journée**
- Mauvaise composition (joueur non qualifié) : **10 € par journée**

